



NOTIFICATION

1. Membre notifiant: <u>CANADA</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2. Organisme responsable: Santé Canada
3. Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Glycosides de stéviol (Code ICS: 67.220.20)
4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input checked="" type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques:
5. Intitulé du texte notifié: Avis de modification à la <i>Liste des édulcorants autorisés</i> visant à permettre l'utilisation des glycosides de stéviol en tant qu'édulcorants dans diverses collations sous forme de barre non normalisées - Numéro de référence: NOM/ADM-0098. Langue(s): anglais et français. Nombre de pages: 4 et 4 http://members.wto.org/crnattachments/2017/SPS/CAN/17_3524_00_e.pdf http://members.wto.org/crnattachments/2017/SPS/CAN/17_3524_00_f.pdf
6. Teneur: La Direction des aliments de Santé Canada a terminé une évaluation approfondie de l'innocuité, en tant qu'additifs alimentaires de deux demandes sollicitant toutes deux l'autorisation d'utiliser les glycosides de stéviol comme édulcorant dans des collations sous forme de barre, y compris, sans s'y limiter, les barres granola, les barres de céréales, les barres riches en fibres et les barres à base d'isolat de protéines. L'utilisation des glycosides de stéviol est déjà permise au Canada, et ce, comme édulcorant dans divers aliments non normalisés. Puisque aucune préoccupation n'a été soulevée en matière d'innocuité au cours de cette évaluation le Ministère permet l'utilisation de glycosides de stéviol, telle que décrite dans le document d'information disponible ci-dessous en modifiant la Liste des édulcorants autorisés , valide le 2 août 2017. L'objectif de cette communication est d'annoncer publiquement la décision du Ministère à cet égard et de fournir les coordonnées pour toute demande de renseignements ou pour ceux qui souhaitent transmettre toute nouvelle information scientifique pertinente à l'innocuité de cet additif alimentaire.
7. Objectif et raison d'être: <input checked="" type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires , <input type="checkbox"/> santé des animaux , <input type="checkbox"/> préservation des végétaux , <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes , <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.

<p>8.</p>	<p>Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:</p> <p><input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté):</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques):</p> <p><input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (par exemple, numéro de la NIMP):</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>
<p>9.</p>	<p>Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: Site Web Aliments et nutrition – Participation du public et partenariats de Santé Canada publiée le 2 août 2017 (disponible en anglais et français): https://www.canada.ca/en/health-canada/services/food-nutrition/public-involvement-partnerships.html (anglais) https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/participation-public-partenariats.html (français)</p>
<p>10.</p>	<p>Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa): 2 août 2017</p> <p>Date projetée pour la publication (jj/mm/aa): Sans objet</p>
<p>11.</p>	<p>Date projetée pour l'entrée en vigueur: <input type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa): 2 août 2017</p> <p><input type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce</p>
<p>12.</p>	<p>Date limite pour la présentation des observations: <input type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa): 15 octobre 2017</p> <p>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national.</p> <p>Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>Autorité de notification et Point d'information du Canada Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada Direction des règlements et obstacles techniques 111, promenade Sussex Drive, Ottawa, ON K1A 0G2 Canada Tel: +(343) 203 6785 Fax: +(613) 943 0346 E-mail: enquiry@international.gc.ca</p>

13. Texte(s) disponible(s) auprès de: [] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Le texte réglementaire est disponible en version électronique:

"Avis de modification à la Liste des édulcorants autorisés visant à permettre l'utilisation des glycosides de stéviol en tant qu'édulcorants dans diverses collations sous forme de barre non normalisées - Numéro de référence: NOM/ADM-0098" est disponible:

<https://www.canada.ca/en/health-canada/services/food-nutrition/public-involvement-partnerships/modification-list-permitted-sweeteners-enable-use-steviol-glycosides-sweetener-unstandardized-snack-bars.html> (anglais)

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/participation-public-partenariats/modification-liste-edulcorants-autorises-glycosides-steviol-barre-non-normalisees.html> (français)

ou obtenu en écrivant au:

Autorité de notification et Point d'information du Canada
Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada
Direction des règlements et obstacles techniques
111, promenade Sussex Drive, Ottawa, ON K1A 0G2
Canada

Tel: +(343) 203 6785

Fax: +(613) 943 0346

E-mail: enquiry@international.gc.ca